PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Convocation du Conseil Municipal : le 27.05.2026

ORDRE DU JOUR :

Election des délégués et suppléants des conseils municipaux
En vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime

Désignation d'une secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du **13/05/2026**

RUBRIQUE	OBJET
INSTITUTION ET VIE POLITIQUE	Désignation des délégués pour les élections sénatoriales : (5 titulaires et 3 suppléants)
Autres points à l'ordre du jour	
FINANCES	Demande de subvention département : aide aux travaux sur voirie communale accidentogène (programme voiries 2026)
	Avenant à la convention de collecte de dons signée en date du 20.09.2025 entre la Fondation du patrimoine et la commune de la Devise
DOMAINE ET PATRIMOINE	Remboursement caution locataire sortant-logement au-dessus de l'épicerie
	Bail (contrat de location) locataire entrant -logement au-dessus de l'épicerie
	Bail professionnel local - cabinet d'infirmières

Questions diverses :

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Samuel MADEUX**, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) :

Nom et prénom	Statut	Présents	Absents excusés, ayant donnés pouvoir à.....	Absents
	Maire	X		
CHARPENTIER Marie-Véronique	1ère adjointe	X		
DAMPURE Guillaume	2ème adjoint	X		
PERRET Nathalie	3ème adjointe	X		
BOUTTEAUD Louis	4ème adjoint	X		
MURAT Pierre-Antoine	Conseiller délégué	X		
MASSE Gérard	Conseiller municipal		MADEUX Samuel	
SOARES Marie-Josée	Conseillère municipale	X		
MAINARD Nadine	Conseillère municipale	X		
BONTEMPS Katia	Conseillère municipale	X		
BLANCHET Patrick	Conseiller municipal	X		
GRAUX Catherine	Conseillère municipale	X		
BRUNAUD Julie-Anne	Conseillère municipale	X		
DUBOIS Richard	Conseiller municipal			X
MALLERET Bérangère	Conseillère municipale	X		
TOURNEUR Camille	Conseillère municipale	X		
PRESSOIR MAURIN Johan	Conseiller municipal	X		
BOUFFET Evan	Conseiller municipal	X		
GATEL Félicien	Conseiller municipal	X		
Total		**17**	**1**	**1**

Madame Marie-Véronique CHARPENTIER a été désignée **en qualité de secrétaire** de séance.

DELIB 2026_0513_41 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

1. Élection des délégués et des suppléants

1.1. Résultats de l'élection

a.	Nombre de conseillers présents et représentés	**18**
b.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **(Abstention)**	**0**
c.	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) **(a-b)**	**18**
d.	Nombre de suffrages déclarés **nuls** par le bureau	**1**
e.	Nombre de suffrages déclarés **blancs** par le bureau	**0**
f.	Nombre de suffrages exprimés **[c – (d + e)]**	**17**

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués Obtenus	Nombre de suppléants Obtenus
Liste représentée par Samuel MADEUX	**17**	**5**	**3**

1.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués et suppléants les personnes suivantes :

FONCTION	SEXE	NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE
Délégué 1	M.	MADEUX	Samuel	3 Impasse des Varennes-Vandré 17 700 LA DEVISE	27/09/1986	ST JEAN D'ANGELY
Délégué 2	Mme	CHARPENTIER	Marie-Véronique	8 route des Cagouilles-St Laurent de la Barrière 17 380 LA DEVISE	21/08/1970	BAGNERES-DE-BIGORRE
Délégué 3	M.	DAMPURE	Guillaume	1 bis Rue du Bois Monsieur- Le Pinier de Vandré 17 700 LA DEVISE	02/12/1982	MELLE
Délégué 4	Mme	PERRET	Nathalie	7 Rue de l'Eglise-Vandré 17 700 LA DEVISE	18/01/1970	BERGERAC
Délégué 5	M.	BOUTTEAUD	Louis	1 Les Carrières de Vandré 17 700 LA DEVISE	13/04/1995	ST JEAN D'ANGELY
Suppléant 1	Mme	BONTEMPS	Katia	24 bis Rue Aunis et Saintonge-Chervettes 17 380 LA DEVISE	10/07/1956	LAVAL
Suppléant 2	M.	MURAT	Pierre-Antoine	20 Rue Aunis et Saintonge-Chervettes 17 380 LA DEVISE	29/03/1967	PARIS 17ème ARRT
Suppléant 3	Mme	MALLERET	Bérangère	5 Rue des Chagnées-Les Chênaies de Vandré 17 700 LA DEVISE	12/12/1980	NEVERS

DELIB 2026_0605 _42 : DEMANDE de SUBVENTION DEPARTEMENT -AIDE AUX TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE. PROGRAMME 2026

Monsieur Louis BOUTTEAUD, 4ème adjoint, présente à l'assemblée le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.
Il convient de déposer une demande d'aide départemental concernant les travaux sur voirie communale accidentogène au titre de l'année 2026.
La commission voirie a retenus les devis présentés par :
-**la société EIFFAGE** 92 rue E. Biraud BP3 17700 SAINT GEORGES DU BOIS pour **36 982.00 € HT soit un 44 378.40 € TTC**
- **la société SAS MARCHAND PAUL** route de Rochefort 17380 TONNAY BOUTONNE pour **12 890.00 € HT soit 15 468.00 € TTC**

Le détail des devis est le suivant :

Lieu	Objet	Montant HT	Montant TTC
Chemin Yvres	Réfection du chemin : débernage-balayage - réalisation bicouche	11 746,00 €	14 095,20 €
Rue des Ormes	Réfection de la voirie : balayage-réalisation PATA-réalisation monocouche	7 035,00 €	8 442,00 €
Parking des Ormes	Balayage-réalisation de PATA-réalisation monocouche	5 412,00 €	6 494,40 €
Route du Silo	Réfection de la route : balayage -réalisation bicouche	12 789,00 €	15 346,80 €
	Total Eiffage	**36 982,00 €**	**44 378,40 €**
Rue Clocq Chat	Terrassement fourniture pose caniveaux CC1 sur béton-raccordement de chaussée en 0/20 dioritique et goudron bicouche	7 840,00 €	9 408,00 €
Impasse du Renfermis, les Chênaies	Nettoyage des abords, balayage reprofilage en 0/20 dioritique-cylindrage-cloutage et goudron bicouche	2 512,50 €	3 015,00 €
VC11 la pointe de Vandré	Balayage -rechargement des rives en 0/20 dioritique- cylindrage cloutage et goudron bicouche	2 537,50 €	3 045,00 €
	Total Sas Marchand Paul	**12 890,00 €**	**15 468,00 €**
	Total Général	**49 872,00 €**	**59 846,40 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
ACCEPTE de réaliser les travaux de réparation des voiries communales présentés ci-dessus.
AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter, auprès du Département une demande de **subvention 2026** pour une aide financière pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
PRECISE que les crédits ont été votés au budget 2026.

DELIB 2026_0605 _43 : Avenant à la convention de collecte de dons
Entre la Fondation du patrimoine et la commune de la Devise

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'avenant à la convention de collecte de dons entre la Commune de la Devise.
Compte tenu de travaux supplémentaires à prévoir concernant l'encadrement des trois tableaux pour un montant de dépenses de 5 155.00 € HT, il convient de modifier l'article 1er de la convention de collecte de dons de la manière suivante :
Les 4ème et 5ème alinéas prennent la nouvelle rédaction suivante : « Les travaux de restauration, complétés et modifiés le cas échéant selon les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France ou le Conservateur régional des monuments historiques, tels qu'approuvés par la Fondation du patrimoine, ci-après dénommés le « Programme de travaux », seront décomposés en plusieurs tranches

- **TABLEAU SAINT VIVIEN** pour un montant de dépenses de 6 420.00 € HT
- **TABLEAU SAINTE MARIE MADELEINE** pour un montant de dépenses de 4 480.00 € HT
- **TABLEAU SAINTE CATHERINE** pour un montant de dépenses de 5 100.00 € HT
- **ENCADREMENT DES TROIS TABLEAUX pour un montant de dépenses de 5 155.00 € HT**

Le coût du Programme de travaux s'élève à 21 155.00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Tableaux	Travaux de restauration		Travaux d'encadrement-Avenant 1		Total travaux		Budget 2026
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	TTC
Sainte Catherine	5 100,00 €	5 100,00 €	1 367,50 €	1 641,00 €	6 467,50 €	6 741,00 €	
Sainte Marie-Madeleine	4 480,00 €	4 480,00 €	1 392,50 €	1 671,00 €	5 872,50 €	6 151,00 €	
Saint-Vivien	6 420,00 €	6 420,00 €	2 395,00 €	2 874,00 €	8 815,00 €	9 294,00 €	9 294,00 €
Total	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**	**5 155,00 €**	**6 186,00 €**	**21 155,00 €**	**22 186,00 €**	**9 294,00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'avenant à la convention modifiant l'article 1er

PRECISE que le montant des dépenses pour le budget 2026 s'élèvera à 9 294,00€ TTC. (Opération 17-Eglise)

DELIB 2026_0605 _44 : REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE LOCATAIRE LOGEMENT AU DESSUS DE L'EPICERIE

Monsieur Guillaume DAMPURE, 2ème adjoint, explique à l'assemblée que Monsieur Creuzon Locataire du logement au-dessus de l'épicerie au 20 bis rue Charles Henri Percheron Vandré 17300 La Devise a quitté son appartement le 21.04.2026.
L'Etat des lieux sortant du logement (appartement) a été réalisé le 21/04/2026 en présence de
-Madame Nathalie PERRET, 3ème adjointe, déléguée à la gestion du patrimoine communale et des locataires
-et de Madame Dupuy Carole, personne qui a reçu procuration de Monsieur Creuzon pour être présente et signer l'état des lieux sortant.
Il a été constaté :
un dégât des eaux dans la salle de bain, cumulus bouché à cause d'une seule évacuation et le locataire n'a fait aucune déclaration de sinistre. Après échange avec celui-ci, il a été convenu que la responsabilité de ce sinistre était partagée entre la Mairie et le locataire.

En conséquence, la commission bâtiment du 4 mai 2026 a proposé que les frais de remise en état de la salle de bain seraient répartis à hauteur de 50 % pour la Mairie et 50 % pour le locataire. Ainsi, la part correspondant aux 50 % restant à la charge du locataire sera déduite du montant de la restitution de la caution.
L'entreprise NF ENDUIT /PERRET Frédéric EI, 7 rue de l'Eglise 17700 La Devise a réalisé les travaux de remise en état de la salle de bain. La facture s'élève à 616€ TTC
Par conséquent, compte tenu :
-du dépôt de garantie initiale de 470€
-du montant de la facture de 616€
Monsieur Creuzon prendrait à sa charge 50% du montant de la facture soit 308€ (616€/2)
Le montant du dépôt de garantie à rembourser à Monsieur CREUZON s'élèverait donc à 162€ (470€-308€)
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
ACCEPTE la proposition de la commission bâtiment exposée ci-dessus :
Le montant du dépôt de garantie à rembourser à Monsieur CREUZON est de 162€ (470€-308€).

DELIB 2026_0605 _45 : CONTRAT DE LOCATION NOUVEAU LOCATAIRE LOGEMENT AU DESSUS DE l'EPICERIE

Madame Nathalie PERRET, 3ème adjointe, informe l'assemblée que le logement communal situé au-dessus de l'épicerie au **24 rue Charles Henri Percheron -Vandré 17700 La Devise** est libre depuis le 21.04.2026 à la suite du départ du locataire.
Ce logement d'environ 73 m² est de type 3 et compte 2 chambres.
Dans un courrier du 26 mai 2026, **Madame BERTIN Maïté** a exprimé le souhait de louer ce logement communal.
Il est proposé de louer cet appartement **à Madame BERTIN Maïté** :
À compter **du 01.07.2026 pour une durée de : 3 ans,** renouvelable par tacite reconduction et par périodes de trois années, faute de congé préalable.
Le loyer mensuel s'élève à 520 € par mois
Le loyer **sera révisé** automatiquement à la date anniversaire du contrat selon l'indice de référence des loyers publié chaque trimestre par l'INSEE. L'indice de base à retenir est celui du dernier indice connu à la signature du contrat. Le dernier indice connu étant celui du premier trimestre 2026 (publié au JO le 16 avril 2026), il s'établit à 146.60.
La taxe sur les ordures ménagères reste à la charge du locataire.
Le **dépôt de garantie** est fixé à **520€**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **ACCEPTE** la demande de location de **Madame BERTIN Maïté**
- LUI **PROPOSE** la location du logement situé au-dessus de l'épicerie au **24 rue Charles Henri PERCHERON -Vandré 17700 La Devise** à compter du **01/07/2026 pour une durée de : 3 ans**, renouvelable par tacite reconduction et par périodes de trois années, faute de congé préalable.
- **FIXE** le montant du loyer à **520 € par mois hors charges** ;
Le loyer **sera révisé** automatiquement à la date anniversaire du contrat selon **l'indice de référence des loyers** publié chaque trimestre par l'INSEE. L'indice de base à retenir est celui du dernier indice connu à la signature du contrat. Le dernier indice connu étant celui du premier trimestre 2026 (publié au JO le 16 avril 2026), il s'établit à 146.60.
La taxe sur les ordures ménagères reste à la charge du locataire.
- **DEMANDE un dépôt de garantie** d'un mois de loyer, hors charges soit **520€**

DELIB 2026_0605 _46 : BAIL PROFESSIONNEL LOCAL POUR LE CABINET D'INFIRMIERES

Madame Nathalie PERRET, 3ème adjointe, informe l'assemblée que le bail du local professionnel du salon de coiffure « lucile coiffure » situé au 20 Rue Charles-Henri Percheron à Vandré 17700 La Devise est libre à la suite du départ de Madame FETIVEAU Lucile fixé le 30.06.2026.
Le conseil municipal avait pris une délibération de principal en date du 25.02.2026, acceptant la mise à disposition de ce local à **Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI** pour l'installation de leur cabinet d'infirmières à compter du 01.09.2026 et que la mise à disposition du local professionnel fera l'objet d'une délibération afin de fixer et d'approuver les termes et les conditions de la convention ou du contrat.
Il est donc proposé aux infirmières les conditions suivantes :
Le bail est conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/09/2026 pour se terminer le 31/08/2032.
Le loyer mensuel est fixé à 350 euros HT (350 TTC les infirmières étant exonérées de TVA) et sera payable le 01 de chaque mois.
Le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'**indice des Loyers des Activités Tertiaires** (ILAT)
Le dernier indice ILAT connu à ce jour a été publié le **24/03/2026**. Il concerne le **4ème trimestre 2025**, sa valeur est **137,21** points
Le calcul du loyer révisé se fera comme suivant :
Loyer révisé = loyer en cours x indice du trimestre de référence du contrat / indice du même trimestre de l'année précédente.
Les charges d'électricité, d'eau, d'internet, …) sont à la charge des locataires.
La taxe sur les ordures ménagères sera réclamée par le bailleur et réglée par les locataires en une seule fois en fin d'année.
Le dépôt de garantie s'élève à 350€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
-ACCEPTE la demande de **Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI**
- **PROPOSE** aux infirmières la location du local situé au **20 rue Charles Henri PERCHERON -Vandré 17700** à compter du **01/09/2026 pour une durée de 6 ans.**
-FIXE le montant du loyer mensuel à **350 € HT ou TTC** (les infirmières étant exonérées de TVA) **hors charges**
-FIXE la révision du loyer comme présentée ci-dessus
Les charges d'électricité, d'eau, d'internet, …) sont à la charge des locataires.
La taxe sur les ordures ménagères reste à la charge du locataire et sera à payer à la fin de l'année.
-**DEMANDE** un dépôt de garantie d'un mois de loyer, hors charges soit **350€**

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée des éléments suivants :

- Le 13 mai, il a reçu en mairie, accompagné de la première adjointe et du deuxième adjoint, Monsieur Alexandre BESSE, porteur d'un projet de réouverture d'une pizzeria sur la commune. Le local annexe de 20 m² situé à proximité de l'épicerie pourrait être envisagé, sous réserve de vérifier sa compatibilité avec cette activité. Ce point sera examiné lors de la prochaine commission bâtiments du 10 juin
- Le 18 mai, il a participé à la réunion d'arrondissement de Rochefort organisée par l'AMF 17, en vue de l'élection des cinq représentants au conseil d'administration. Pour le territoire Aunis Sud, deux candidatures étaient présentées : Madame Angélique PEINTRE, maire de Chambon, non élue, et Madame Micheline BERNARD, maire de Forges, élue. Il est à noter une faible participation des maires convoqués. Les élus retenus pour l'arrondissement sont : Micheline BERNARD (Forges), Denis ROUYER (La Gripperie-Saint-Symphorien), Michel PARENT (Le Château-d'Oléron), Emmanuel CRETIN (Mornac-sur-Seudre) et Lionel PACAUD (Soubise).
- Le 20 mai, il a participé en visioconférence, avec Laure, à un rendez-vous avec Madame Sarah NOROY, cheffe de marché réseaux dans le cadre de la délégation de service public d'Antargaz, concernant le dossier de raccordement au gaz de la société Anett. Malgré le financement de la conduite depuis Surgères, le raccordement n'est toujours pas effectif. Antargaz a indiqué qu'une réponse serait apportée par son avocat et que des éléments relatifs aux refus des fournisseurs sollicités seraient transmis.
- Le 21 mai, il a rencontré, avec l'adjointe en charge du scolaire et des ressources humaines, Madame Nelly TARDY, afin d'évoquer son organisation de travail à compter de la rentrée 2026. Il a également reçu Madame Océane MABILDE, dont la candidature a été retenue pour un poste d'adjoint d'animation sur les temps scolaire et périscolaire à compter de la rentrée 2026. Il convient désormais d'établir son planning ainsi que la durée de son contrat.
- Le 23 mai, il a célébré son premier mariage.
- Le 24 mai, il a été prévenu par la gendarmerie que les moutons du parc des panneaux solaire près de la déchetterie étaient en divagation. En se rendant au parc des panneaux solaires en compagnie de Mr Murat, il s'est aperçu que la clôture de la déchetterie avait été vandalisée.
- Le 26 mai, il s'est rendu à Essouvert pour une réunion du SDEER relative à l'élection des représentants du canton de Saint-Jean-d'Angély. Faute de quorum, cette élection a été reportée au 2 juin à 18h30.
- Lors du conseil communautaire du 26 mai, les représentants communaux au sein des commissions de la communauté de communes ont été validés comme suit :

Nom de la commission	***Elu retenu***
Sport	Julie-Anne BRUNAUD
Climat et Résilience	Patrick BLANCHET
Milieux et Biodiversité	Louis BOUTTEAUD
Enfance, jeunesse, famille	Johan PRESSOIR-MAURIN
Cohésion Sociale	Nathalie PERRET
Urbanisme et habitat	Pierre-Antoine MURAT
Développement Economique	Bérangère MALLERET
Emploi, insertion et formation	Bérangère MALLERET
Mobilités	Pierre-Antoine MURAT
Culture	Marie-Josée SOARES
Bâtiments-voirie	Gérard MASSE
Communication	Guillaume DAMPURE
Finances	Samuel MADEUX

- Le 28 mai, il s'est rendu à La Rochelle pour deux rendez-vous : le matin, à la DGFIP, pour une présentation des missions des finances publiques à destination des collectivités ; l'après-midi, au Conseil départemental, pour une réunion avec l'ensemble des maires portant notamment sur les contraintes budgétaires liées aux projets d'investissement.
- Le 29 mai, il a participé à son premier conseil d'administration du SDIS 17 à Périgny en qualité de suppléant.
- Le 2 juin, il a assisté à Châtelaillon-Plage à une réunion de présentation relative à l'organisation et aux enjeux actuels du SDIS (prévention des risques, DECI, organisation opérationnelle, contribution des communes).
- La commune a reçu un courrier de l'INSEE relatif à l'organisation du recensement, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.
- Il est indiqué que le préfet de la Charente-Maritime, Monsieur Brice BLONDEL, quitte ses fonctions pour rejoindre les Yvelines. Il sera remplacé par Monsieur Michel PROSIC.
- La commune a été sollicitée par le stade Boisseuillais pour l'occupation hivernale du terrain communal. Une réponse est en attente, dans l'attente du positionnement du VANDRÉ FC sur la poursuite de son activité.
- Monsieur Thomas GODEAU, premier vice-président en charge des sports à la communauté de communes, a accusé réception du courrier relatif à la gestion communautaire des équipements de football. Il salue la réflexion engagée sur une mutualisation intercommunale et propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la première commission des sports.
- Le document relatif au registre d'alerte et d'urgence à destination des personnes âgées et en situation de handicap a été distribué, conformément aux engagements pris.
- Par courriel du 1er juin, la DGFIP a informé la commune que le produit attendu au titre de l'imposition forfaitaire sur les pylônes pour l'année 2026 s'élève à 23 254 €.

Parole aux élus :

- Le Maire a participé, le 29 mai, à la journée annuelle « Maires pour la planète » à Breuil-la-Réorte, accompagné de Monsieur Patrick BLANCHET, référent communal. Mr Blanchet a fait une synthèse de cette rencontre.
- Le 29 mai au matin, s'est tenue la cérémonie commémorative de l'abolition de l'esclavage en présence d'élus, du directeur de l'école et des élèves de CM1-CM2. Le compte rendu a été envoyé à la Préfecture par la 1ère adjointe.
- Madame Bérangère MALLERET a participé, le 30 mai, à la visite de l'usine de production d'eau potable de Saint-Hippolyte.
- Monsieur Félicien Gatel a assisté à l'assemblée générale de FREDON le 3 juin à Saint-Laurent-de-la-Prée.
- Madame Marie-Véronique CHARPENTIER, première adjointe, a représenté la commune à l'assemblée générale de l'ADMR à Surgères le 21 mai, ainsi qu'au tirage au sort des jurés d'assises le 4 juin.
- Le 24 mai a eu lieu à l'étang de la Grève le tournage d'un clip pour une chorale, Mme Nathalie Perret a assuré l'accueil des personnes.
- Mr Boutteaud Louis a précisé que les travaux de l'acqueduc de l'Oasis devraient s'achever vers le 26 juin 2026.

La séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance
Marie-Véronique Charpentier

Le Maire,
Samuel MADEUX

MAIRIE de LA DEVISE
17700 (Chte-Mme)